



Dissimulation d'avantages devant le JAF

Par **Marishka**, le **11/07/2013** à **14:46**

Bonjour

Je viens d'être "condamnée" à payer une pension alimentaire de 150 euros à mon ex-compagnon pour notre fille de 10 ans dont il vient également d'obtenir la garde. J'ai 2 autres enfants ados et étudiants à élever et je ne gagne que le SMIC après une période de chômage. une fois les charges déduites je suis bien en peine de payer ces 150 euros. En revanche mon ex-compagnon n'a pas d'autres charges de famille. il vit seul dans un appartement que sa mère "soit-disant" lui loue or je sais qu'il n'en n'est rien. il ne paye pas les 500 euros qu'il a déclarés au JAF et a été bien en peine de fournir la moindre quittance de loyer.

Comment peut-on faire pour prouver cette escroquerie. Peut-on obtenir par voie judiciaire la déclaration des revenus de sa mère ?

Je vous remercie à l'avance de votre réponse.